

SEMESTRES 1 ET 2 SPORT ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

PARCOURS Entraînement, Préparation Physique, Mentale et Management du Sport

Modalités d'admission

au titre de la formation initiale

- les titulaires d'une licence STAPS entraînement et management
- les titulaires d'une autre licence STAPS
- les titulaires de diplômes universitaires autres que STAPS.

au titre de la formation continue

- toute personne souhaitant suivre partiellement ou totalement la formation après acceptation du dossier par la commission de validation des acquis professionnels. Renseignements : **SUF**COB - Maison de l'Université - BP 27877 - 21078 DIJON cedex - Tél. 03.80.39.51.80.

Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances

Libellés	CM	TD	TP	Credits européens	Sem	Coef
MODULE ENTRAINEMENT (185h étudiants)	102	36	50	24		24
SUIVI DE L'ATHLÈTE DE HAUT-NIVEAU :						
UE 16 : RESPONSABLE G. COMETTI (MCF) Contrôle et évaluation de l'athlète : aspects musculaires	18	15		4	1	4
UEA17 : Responsable H. ASSADI (PRAG) Contrôle et évaluation de l'athlète : aspects énergétiques	18	12		4	1	4
UE 18 : Responsable M. NICOLAS (MCF) Préparation mentale, préparation psychologique dans l'entraînement de haut niveau	18	7,5		3	2	3
UE 19 : Responsable M. POUSSON (PR) Suivi médical, traumatologie, nutrition, dopage	18	7,5		4	2	4
	33	1,5				
ACTE DE L'ENTRAINEMENT :						
UE 20 : Responsable D.MAGER (PRCE) Conceptions de l'entraînement, de la détection, de l'évaluation : regard sur les choix fédéraux	15			4	2	4
TP de l'acte de l'entraînement de haut-niveau (une famille disciplinaire au choix de l'étudiant)			30			
- Athlétisme - Natation - Gymnastique, GR, danse - Sports collectifs - APPN - Activités duelles - Combat						
STAGE :						
UE 21 : Responsable M.P. CHAURAY (PRCE) Projets tuteurés			10	1	1	1
UE 22 : Responsable M.P. CHAURAY (PRCE) Stage entraînement (150h00) Méthodologie de stage			10	4	2	4

MODULE MANAGEMENT (200h00 étudiants)	159	15	26	23		23
MANAGEMENT :						
UE 23 : Responsable B. MEURGEY (MCF) Analyse de la demande sportive	12			3	2	3
Marketing des services sportifs	21					
UE 24 : Responsable N. GASMI (MCF) Gestion des ressources humaines des organisations sportives	15			3	2	3
Théorie des organisations sportives	21					
UE 25 : Responsable A.M. LEBRUN (MCF) Stratégie, projet de développement et création d'entreprise dans le secteur sportif	12	15		3	1	3
Entraînement au management			6			
GESTION, DROIT :						
UE 26 : Responsable M.P. CHAURAY (Prce) Organisation comptable des structures sportives	21			2	1	2
UE 27 : Responsable M.P. CHAURAY (Prce) Etudes et analyses de coûts des structures sportives	18			2	2	2
UE 28 : Responsable A.M. LEBRUN (MCF) Contrôle de gestion des organisations sportives	18			2	1	2
UE 29 : Responsable M.P. CHAURAY (Prce) Droit du sport, droit et sport	21			4	1	4
STAGES :						
UE 30 : Responsable M.P. CHAURAY (Prce) Projet tuteuré			10	1	1	1
UE 31 : Responsable M.P. CHAURAY (Prce) Stage MANAGEMENT (150h00)				3	2	3
Méthodologie de stage			10			

Libellés	CM	TD	TP	ects	Sem	Coef
MODULE METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE (82h00 étudiant)	30	27	24	7		7
UE 1 : Responsable F. FOUQUE (MCF) Méthodologie de la recherche : épistémologie	12			3	1	3
Un enseignement au choix parmi :	6	18				
- Méthodologie de la recherche en sciences de la vie						
- Méthodologie de la recherche en sciences de gestion						
- Méthodologie de la recherche en sciences humaines						
- Méthodologie de la recherche en sciences sociales						
- Méthodologie de la recherche en didactique						
- Méthodologie de la recherche en APA						
UE 4 : Responsable M.P. CHAURAY (Prce) Séminaires - mémoires			24	2	2	2
UE 2 : Responsable C. GENTIL (MCF) Statistiques (TD en 6 groupes fonctionnels)	12	9		2	1	2

MODULE LANGAGE (54h00 étudiant)	6	18	30	6		6
UE 5 : Responsable C. GENTIL (MCF) Informatique	6		15	2	1	2
UE 6 : Responsable P. RIGNEAU (Passerelle Université) Vidéo		3	15	2	1	2
UE 3 : Responsable E THOMAS Anglais		15		2	2	2

TOTAL UE OBLIGATOIRES (523h00 étudiants)	297	96	130	60		
---	------------	-----------	------------	-----------	--	--

UE FACULTATIVES (pour obtention d'une mention, ou changer de filière)						
UE 42 (IEAPC) Responsable B. CARITEY (MCF) Histoire et sociologie du sport	24			2	2	2
UE 43 (IEAPC) Responsable F. FOUQUES (MCF) Théories et mécanismes de l'apprentissage	12	3		2	2	2
UE 8 APA Responsable C. PAPAXANTHIS (MCF) Action, perception : plasticité, adaptation, apprentissage et aspects pathologiques	19	6		2	1	2
UE 9 APA Responsable C. PAPAXANTHIS (MCF) Fonction motrice : plasticité, adaptation, apprentissage et aspects pathologiques. Adaptation de l'entraînement à des publics fragiles	25	9		2	1	2

Modalités de contrôle des connaissances

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

1 – Régime général

La présence aux TD, TP est obligatoire. Toute absence doit faire l'objet d'une demande. Les justifications (documents originaux) doivent présenter explicitement les dates pour lesquelles l'absence est demandée.

Trois absences injustifiées ou non autorisées aux TP et TD, par enseignement entraînent l'interdiction de passer les examens.

Chaque cas d'absence prolongée (blessure) sera examinée par la commission d'examens.

* Les demandes exceptionnelles d'autorisation d'absence devront parvenir à la scolarité **15 jours avant la période concernée.**

Sont considérées comme absences justifiées :

- le certificat médical précisant le repos à la chambre (doit être fourni dans les 3 jours)
- une convocation à un examen officiel.

D'une session à l'autre, et d'une année à l'autre, l'étudiant peut conserver toutes les notes obtenues supérieures ou égales à 6/20 dans chaque UE. A la 2^e session, il est convoqué aux épreuves pour lesquelles il n'a pas obtenu de note, ainsi qu'à celles où il n'a pas obtenu la moyenne. Dans ce dernier cas, s'il a 6/20 ou plus, il n'est pas obligé de se présenter et ses notes de 1^{re} session seront alors maintenues. S'il se présente à la 2^e session, la note de la 1^{re} session est remplacée par la note de la 2^e session.

Quand un étudiant choisit de repasser une UE, et qu'il est entré dans la salle d'examens, on considère qu'il passe la 2^e session dès le moment où les sujets sont distribués. La règle édictée plus haut au second paragraphe s'applique dès lors.

La validation des stages s'effectue sur attestation de la personne ressource appartenant à l'organisation qui reçoit l'étudiant et de l'enseignant de l'UFR STAPS chargé du suivi.

2 - Régime salarié et assiduité

Les demandes de régime salarié devront être adressées au secrétariat le plus tôt possible après la rentrée officielle. Les étudiants qui bénéficient du régime salarié sont dispensés d'assiduité aux TD et TP. Cette dispense ne sera effective qu'après accord de l'administration. Avant, la présence aux TD et TP sera obligatoire comme pour le régime normal. L'étudiant dispensé sera évalué comme les autres étudiants et devra acquérir par ses propres moyens connaissances et compétences transmises lors des cours auxquels il n'aura pu assister, il sera toutefois dispensé des contrôles continus.

Dans le cas des demandes tardives, une commission sera réunie. Les dossiers de demande de régime salarié devront faire apparaître : une attestation originale de l'employeur (contrat de travail) sur laquelle seront précisés les dates de l'emploi (début et fin), les jours d'emploi dans la semaine ainsi que les horaires journaliers. Aucun statut de salarié ne sera délivré sans l'ensemble de ces informations.

ATTENTION : l'inscription administrative à l'université comme étudiant salarié ne dispense pas l'étudiant de faire la demande de régime salarié.

Athlète ou entraîneur de haut niveau

TP et TD sont obligatoires.

La justification des absences dues aux compétitions est examinée par le responsable du diplôme.

Dans tous les cas (étudiants ne bénéficiant d'aucun régime particulier, salariés, athlètes de haut niveau) : la justification des absences est examinée par le responsable du diplôme

Deux sessions d'examens sont organisées en mai et juin. Six semaines séparent ces deux sessions.

3 - Validation

La 1^{re} année (M1) est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (S1 + S2) égale ou supérieure à 10/20

A la demande de l'étudiant, le diplôme de **Maîtrise de « Biologie-Santé »** est délivré au terme de la 1^{ère} année de Master.

CAPITALISATION

Chaque UE est affectée d'un coefficient et d'une valeur en Crédits Européens

Une UE est validée et capitalisée, c'est à dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée $\geq 10/20$ par compensation entre les notes de chaque matière de l'UE.

Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les Crédits Européens correspondants.

Les éléments (matières) constitutifs des UE non validées, ayant une valeur en Crédits Européens, sont également capitalisables si les notes obtenues à ces éléments sont $\geq 10/20$.

Les étudiants salariés ne passent pas les contrôles continus

COMPENSATION

Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle S1 et S2 est calculée à partir de la moyenne des notes des UE du semestre affectées des coefficients. A l'intérieur de chaque semestre, les UE sont compensables entre elles.

Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est $\geq 10/20$.

De plus, une compensation sera calculée entre les deux semestres S1 et S2 du M1.

STAGES MEMOIRES

La validation des stages s'effectue sur attestation de la personne-ressource appartenant à l'organisation qui reçoit l'étudiant et après accord de l'enseignant de l'UFR STAPS chargé du suivi (responsable de M1). Le stage entraînement sera le support d'un mémoire, alors que le stage management fera l'objet d'un rapport de stage. (*) A la demande de l'étudiant et après accord du responsable de promotion le stage management pourra être le support du mémoire, dès lors le stage entraînement sera l'objet d'un rapport de stage. Les coefficients attribués seront alors échangés (coef 4 pour mémoire et 3 pour le rapport de stage). Le mémoire et le rapport de stage font l'objet d'une soutenance devant un jury. Les mémoires ne pourront être soutenus qu'après accord du directeur de mémoire. L'un des 2 stages pourra s'effectuer au sein d'un laboratoire de recherche.

Un document annexe fixe les exigences des différents stages, rapports de stage et mémoires.

Deux sessions sont organisées en mai et juin. Les mémoires peuvent être soutenus dans les 20 premiers jours de septembre.

Contacts

Responsables du diplôme : Marie-Pierre CHAURAY

Secrétariat-scolarité : Janine BURYN 03.80.39.67.03 janine.buryn@u-bourgogne.fr

Composante de rattachement : UFR STAPS